



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	71

DELIBERATION N° DE_2026_022

Scolaire – Périscolaire - *Accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles du territoire de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre*

Date de la convocation

05 Février 2026

Date d'affichage

05 Février 2026

VOTES

EXPRIMES : 61

POUR : 42

CONTRE : 19

ABSTENTIONS : 6

NPPV : 4

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE_2026_022-DE

A G E D I

**Deliberation du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du jeudi 12 février 2026

Le douze février deux mille vingt-six à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda à Ailly le Haut Clocher, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Madame Danièle HOUDANT (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT),

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE_2026_022-DE

A G E D I

Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOU
Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Patrick ~~SOUBRY (VRON)~~, Monsieur Dominique ~~LECLERC~~
(VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAU COURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHOUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS) représenté par Monsieur Gérard GALLET (MILLEN COURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) représenté par Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL) représenté par Monsieur Bruno BALES DENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHIEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR) représentée par Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE) représenté par Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY) représenté par Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER) représentée par Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Madame Annie TRAU LLE (COULONVILLERS) suppléée par Madame Danièle HOUDANT (COULONVILLERS), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL) suppléé par Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHOUX)

Excusé(s) : Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION)

Objet de la Délibération : Scolaire – Périscolaire - Accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles du territoire de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.113-1 et L.212-8 relatifs à la scolarisation des enfants de moins de trois ans ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016 créant la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2025_056 du 24 juin 2025 et l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2025 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la politique nationale en faveur de la scolarisation des enfants de moins de trois ans en zones d'éducation prioritaire ;
Vu la compétence des politiques éducatives de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

Considérant que la scolarisation précoce constitue un levier de réduction des inégalités scolaires ;
Considérant que certaines écoles maternelles du territoire de l'EPCI sont classées en zone d'éducation prioritaire ;
Considérant que les enfants issus des territoires relevant de l'éducation prioritaire présentent des besoins spécifiques nécessitant un accompagnement éducatif renforcé dès le plus jeune âge ;
Considérant que les capacités d'accueil et les moyens humains et matériels disponibles imposent une organisation ciblée et cohérente du dispositif ;
Considérant que les capacités d'accueil, les moyens humains et matériels ne permettent pas une généralisation du dispositif à l'ensemble des écoles du territoire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 42 voix pour, 19 voix contre, 6 abstentions et 4 ne prennent pas part au vote, décide :

- Ø D'accueillir les enfants âgés de moins de trois ans dans les écoles maternelles situées en zone d'éducation prioritaire REP sur le territoire de l'EPCI concernant les écoles à Rue, Le Crotoy, Quend et Fort Mahon et que les modalités d'admission tiennent compte des capacités d'accueil des écoles concernées, des moyens pédagogiques disponibles et des priorités définies par l'éducation nationale (DASEN)**
- Ø Que les écoles maternelles situées hors zone d'éducation prioritaire ne sont pas concernées par ce dispositif et que les enfants de moins de 3 ans n'y sont donc pas accueillis.**
- Ø Que la présente délibération entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026 et pourra faire l'objet d'une évaluation annuelle ;**
- Ø De donner délégation au président pour la mise en œuvre de la présente délibération.**

Résultats des votes

Pour : 42

Farcy Pascal représenté par Gallet Gérard
Berthe Antoine
Patte Claude
Bourgeois Thibault
Dufour Grégory
Bordet Xavier représenté par Monflhier Bernard
Gamard Marcel
Mouton Eric
Doyer Mathieu
Traullé Annie suppléée par Houdant Danièle
Level Hervé
Gérard Olivier
Beron Maïté représentée par Dulary Murielle

Delannoy Dominique
Baillet Alain représenté par Kraemer Eric
Kraemer Eric
Dulys Jean Claude
Pruvot Jean Paul
Leprince Etienne
Noël Frédéric
Hornoy Arnaud représenté par Delorme Véronique
Delorme Véronique
Delcourt Pierre représenté par Noel Frédéric
Dulary Murielle
Pierrin Philippe
Gallet Gérard
Crepuy Yves
Hertault Claude
Forestier Maurice
Delcourt Amandine
Boucart Jean Charles
Monflier Bernard
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain suppléé par Raymond Yvon
Bost Patrick
Porquet Joël
Gouesbier Francis
Farcy Joël
Poupart Patricia représentée par Forestier Maurice
Soubry Patrick
Lecerf Dominique
Marcassin Daniel

Contre : 19

Balesdent Bruno
Cat René
Crépin Maurice représenté par Balesdent Bruno
Bouchez Franck
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
Briet Damien
Wallet Daniel représenté par Conty José
Van Riek Onghena Marie José
Evrard Philippe
Devismes Karine
Parment Philippe
Conty José
Balsamo Martial
Roucoux Annie
Ducastel Mejri Sophie
Louvet Gérard représenté par Roucoux Annie
Thueux Jacky
Martin Jocelyne représentée par Monin Yves
Monin Yves

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE_2026_022-DE

A G E D I

Abstentions : 6

Farcy Eric

Martin Jean Luc

Bourlo Pascal

Volant Marc

Fourdinier Marie Claire

Miannay Thierry

Ne prend/prennent pas part au vote : 4

Alexandre Isabelle

Bourgois Frédéric

Nester Paul

Wattebled Rachel représenté par Nester Paul

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT

